

Mucoviscidose, tous acteurs !

PATIENTS, PARENTS : Pensez à déclarer les **effets indésirables** des médicaments

Importance de la pharmacovigilance

Les effets indésirables ne sont pas tous connus au moment de la commercialisation d'un médicament car les études cliniques qui ont permis leur commercialisation ont été réalisées sur une population limitée de patients et pendant une durée de prise relativement courte. Il est donc indispensable de les identifier et de les documenter.

Pourquoi déclarer ? Déclarer est important pour améliorer la connaissance sur les risques des médicaments et ainsi les prévenir.

Que déclarer ?

Quels médicaments cela concerne-t-il ? Tous les médicaments sont concernés. Cependant, ce recueil est d'autant plus important pour les nouveaux traitements utilisés dans la mucoviscidose (comme les modulateurs de CFTR tels que Kaftrio® par exemple).

Quels types d'évènements doit-on déclarer ? Tous les effets indésirables (quel que soit leur degré de sévérité et même s'ils ont déjà été signalés).

Doit-on déclarer des effets indésirables déjà connus ? Oui, cela permet d'apporter des connaissances supplémentaires comme la sévérité ou l'évolution de ces effets indésirables et d'envisager une prise en charge plus ciblée.

Déclarer, c'est simple !

Combien de temps cela prend-il ? Seulement une dizaine de minutes

Où déclarer ? https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_ihm_utilisateurs/index.html#/accueil



Il est souhaitable d'échanger préalablement avec votre médecin.

Il est aussi possible de déclarer des effets indésirables en lien avec d'autres produits de santé (dispositifs médicaux, compléments alimentaires).

Votre contribution est précieuse !

Pour plus d'information, consultez l'article accessible ici :

